

Département de l'AIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250730-DEC2025-065-DE
Date de télétransmission : 30/07/2025
Date de réception préfecture : 30/07/2025

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-065

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2025-015 d'accorder une subvention de 543 € pour le dossier de Madame NEVES PEREIRA Marie Madalena. Suite à une modification du plan de financement il convient d'apporter des modifications.

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 679 € en faveur de Mme Marie Madalena NEVES PEREIRA – 01150 SAULT-BRENAZ pour la réalisation de travaux d'adaptation et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2025-015.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 juillet 2025

Publiée le **31 JUIL. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 juillet 2025

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

